



Direction de l'intérieur et de la justice  
Office du registre du commerce du canton de Berne

Poststrasse 25  
3071 Ostermundigen  
+41 31 633 43 60  
hrabe@be.ch  
www.hrabe.ch  
Numéro IDE: CHE-113.822.785 TVA

## Procuration pour la réquisition d'inscription au registre du commerce

### L'entité juridique (mandante):

Raison sociale ou nom

Siège

N° IDE

### agissant par:

Nom

Prénom

Lieu d'origine ou nationalité  
étrangère

Domicile

Nom

Prénom

Lieu d'origine ou nationalité  
étrangère

Domicile

### donne procuration à la personne mandataire:

Nom

Prénom

Lieu d'origine ou nationalité  
étrangère

Domicile

**pour toutes les affaires d'inscription auprès de l'Office du registre du commerce et les réquisitions d'inscription au registre du commerce qui y sont associées, pour autant qu'une représentation légale soit autorisée.**

En vertu de la présente procuration, la personne mandataire est habilitée à représenter la mandante auprès de l'Office du registre du commerce, avec les mêmes droits et les mêmes obligations que si la mandante avait agi elle-même.

La personne mandataire est autorisée en particulier à faire toutes les déclarations, à accomplir les actes et à signer les réquisitions nécessaires à l'inscription au registre du commerce d'une affaire concernant l'entité juridique.

La mandante reconnaît par la présente que tous les actes et opérations juridiques effectués par la personne mandataire sur la base de la présente procuration l'engage à tout moment.

## **Signatures**

Signature

Signature

---

Nom / prénom de la mandante (en caractères d'imprimerie)

Signature

---

Nom / prénom de la personne mandataire (en caractères d'imprimerie)

---

Nom / prénom de la mandante (en caractères d'imprimerie)

La procuration doit être signée par un membre de l'organe supérieur de direction ou d'administration de l'entité juridique (mandante) habilité à signer individuellement ou par plusieurs membres de cet organe habilités à signer collectivement.

Il suffit qu'une copie de la procuration soit jointe à la réquisition d'inscription au registre du commerce. La procuration est une annexe à la réquisition d'inscription au registre du commerce et doit obligatoirement être remise à chaque nouvelle réquisition par la personne mandataire, même si celle-ci a déjà effectué antérieurement des réquisitions pour l'entité juridique concernée (mandante) sur la base de la procuration.